



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**



DISPOSITIF MUR | MUR TPE/PME

**L'ÉNERGIE, UN FACTEUR CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ
POUR LES ENTREPRISES !**



Grenoble Alpes Métropole vous accompagne
dans la réalisation d'investissements
pour améliorer votre performance énergétique.

+ [Grenoblealpesmetropole.fr/murmur-tppe](https://grenoblealpesmetropole.fr/murmur-tppe)

DISPOSITIF MUR | MUR TPE/PME

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide s'adresse aux TPE/PME (moins de 250 salariés) et associations à caractère économique dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou ayant un bilan total n'excédant pas 43 millions d'euros.

→ QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'aide est conditionnée à la réalisation du diagnostic énergie gratuit proposé par Grenoble Alpes Métropole, ou du diagnostic Eco-Flux proposé par l'ADEME et BPI France. Ce diagnostic apporte des préconisations, une hiérarchisation des investissements à réaliser, leur temps de retour sur investissement, et leur impact environnemental.

→ QUELS SONT LES INVESTISSEMENTS QUI PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE SUBVENTION ?

L'aide proposée concerne les travaux préconisés dans le diagnostic et portent sur :

- **l'amélioration thermique de l'enveloppe de bâtiments existants** : isolation des murs, toitures et planchers, menuiseries extérieures, portes sectionnelles...
- **l'amélioration des équipements techniques** : chauffage et ventilation, éclairage, systèmes liés aux process de production, et autres travaux d'économies d'énergie (régulation, gestion technique...).

/// La maîtrise des coûts est un élément clé de la gestion d'une entreprise. Le bilan énergétique a pointé les sujets qui font mal : l'éclairage et le chauffage, deux gouffres financiers. L'accompagnement proposé par la Métropole tombait donc à point nommé ! **Acieries de Bonpertuis**

→ À QUEL MONTANT S'ÉLÈVE LA SUBVENTION ?

L'aide est conditionnée à un plancher d'investissements éligibles de 5 000 € HT et dans la limite du plafond de subvention suivant :

- 30 000 € pour l'enveloppe bâti
- 7 500 € pour améliorer les équipements

Soit un plafond total de subvention par entreprise de 37 500 €.

COMMENT DEMANDER LA SUBVENTION ?

Attention, le dépôt du dossier doit se faire avant la réalisation des investissements.

⊕ Toutes les infos et le règlement sur :

grenoblealpesmetropole.fr/murmur-tpepme

ou contactez le service économie de Grenoble Alpes Métropole : economie@grenoblealpesmetropole.fr ou 04 57 38 49 82.

